



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2022-372

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2022

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2022-10-05-00001 - Arrêté n° 2022-065 SDSDU modifiant l'arrêté n°2021-069 SDSDU du 20 septembre 2021 modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Hauts-de-France (11 pages) Page 4

R32-2022-10-05-00002 - Arrêté n° 2022-066 SDSDU modifiant l'arrêté n° 2021-075 SDSDU du 22 octobre 2021 modifié fixant la composition nominative de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Hauts-de-France (19 pages) Page 16

## **DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises ( SRPE)**

R32-2022-09-22-00011 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - BAYART Elise (3 pages) Page 36

R32-2022-09-02-00007 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - BEUDAERT Tanguy (11 pages) Page 40

R32-2022-09-18-00001 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - CARON Antoine (2 pages) Page 52

R32-2022-09-29-00003 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - DEPLANQUE Pierre (8 pages) Page 55

R32-2022-09-06-00002 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL DE LA BELLEVUE (2 pages) Page 64

R32-2022-09-17-00001 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL DENGREVILLE (2 pages) Page 67

R32-2022-09-16-00004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL DES LOUPIOTS (2 pages) Page 70

R32-2022-09-04-00001 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL DES MOINES BAUDEL (2 pages) Page 73

R32-2022-09-02-00008 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL DU BOIS DE L'ABBAYE (2 pages) Page 76

R32-2022-09-17-00002 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL FORESTIER CADIX (2 pages) Page 79

R32-2022-09-04-00002 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL GALPIN (4 pages) Page 82

R32-2022-09-08-00007 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL HERVE NOCLERE (4 pages) Page 87

R32-2022-09-29-00004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL POIRET DOMINIQUE (2 pages) Page 92



Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-10-05-00001

Arrêté n° 2022-065 SDSU modifiant l'arrêté  
n°2021-069 SDSU du 20 septembre 2021  
modifié fixant la composition nominative de la  
Conférence Régionale de la Santé  
et de l'Autonomie Hauts-de-France

**Arrêté n° 2022-065 SDSU modifiant l'arrêté n°2021-069 SDSU du 20 septembre 2021  
modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé  
et de l'Autonomie Hauts-de-France**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, et notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2021-069 SDSU du 20 septembre 2021 modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 17 mai 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le règlement intérieur modificatif adopté en commission permanente le 18 janvier 2022 ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article D.1432-28 susvisé et sur propositions ou désignations des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévues aux articles D.1432-28 et D.1432-29 du code de la santé publique ;

## ARRETE

**Article 1** – L'article 1 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2021-069 SDSU du 20 septembre 2021 modifié susvisé est complété comme suit :

### **Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

#### **a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

Gérard DESSEAUX, association France Rein, en remplacement de l'association France Rein Picardie, titulaire

#### **b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

Michèle BEAREZ, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord, suppléante de Muriel MALLART.

### **Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé (CTS)**

Représentants du CTS de la Somme :

Olivier MALLET et Ahmed ZOUAD, suppléants d'Éric JULLIAN.

### **Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

#### **b) Au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R. 221-9 du code de la sécurité sociale**

Christophe MADIKA et Alain TREUTENAERE, suppléants de Jérôme LEFEBVRE, sont supprimés de la composition de cette instance.

#### **e) Au titre du représentant, au niveau régional, des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM)**

Anne-Gaëlle MANCEAU, suppléante du directeur de la coordination régionale de la gestion du risque (DCGDR), en remplacement de Catherine MANIETTE

### **Collège 7 : Offreurs des services de santé**

#### **a) Au titre des représentants des établissements publics de santé dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie**

Nadine BELLO, présidente de la commission médicale d'établissement (CME) du centre hospitalier de Denain, suppléante de Dominique CHEVALIER.

Edvick ELIA, Présidente de la Commission Médicale de Groupement du GHT de Psychiatrie du Nord-Pas-de-Calais, suppléante de Cyrille GUILLAUMONT.

Corinne SENESCHAL, suppléante de Danielle PORTAL.

**q) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région**

Les termes « Kévin BALCERZAK – HEURTAUX » sont remplacés par « Kévin HEURTAUX ».

**s) Au titre des représentants des DAC**

Sophie JANISZEWSKI, DAC Artois, titulaire  
Sandra BODERLIQUE, DAC Appui Parcours Santé et Delphine PLOMION RAMEAUX, DAC Appui Santé du Grand Hainaut Valenciennois Cambrésis Sambre-Avesnois, suppléantes

Christian CLAIRE, DAC Appui Santé Somme, titulaire  
Thomas VAN LAETHEM, DAC Appui Santé du Ferrain et Isabelle SEGALL, DAC Appui Santé Aisne, suppléants

**Article 2** – La version consolidée de la composition de la CRSA Hauts-de-France apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

**Article 3** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** – La directrice de la stratégie et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 5 octobre 2022

Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,



**Laurence Cado**

## ANNEXE

### CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE HAUTS DE FRANCE

#### Tableau de composition

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

**Présidente** : Martine LEFEBVRE-IVAN

#### Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

##### a) Au titre des conseillers régionaux : Conseil régional Hauts-de-France

1	Anne PINON	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>
2	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>
3	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>

##### b) Au titre des présidents des conseils départementaux

4	Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental de l'Aisne, ou sa représentante Anne MARICOT, Vice-présidente chargée de l'autonomie, du grand âge et du handicap	Yann ROJO, conseiller départemental de l'Aisne	Carole DERUY, conseillère départementale de l'Aisne
5	Christian POIRET, Président du Conseil Départemental du Nord, ou sa représentante, Frédérique SEELS, Vice-Présidente chargée de l'autonomie des séniors	Sylvie CLERC-CUVELIER Vice-Présidente chargée du handicap	Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Conseillère départementale
6	Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, ou sa représentante Nicole CORDIER, vice-présidente chargée des sports et de la santé	Nicole COLIN, Vice-présidente chargée des personnes âgées et personnes handicapées	Pascal VERBEKE, Vice-Président chargé de l'action sociale et de l'insertion
7	Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, ou sa représentante, Maryse CAUWET, Vice-présidente	Evelyne NACHEL, Vice-présidente	Karine GAUTHIER, Vice-présidente
8	Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil Départemental de la Somme, ou sa représentante Françoise RAGUENEAU, Vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées	Sabine CARTON, Conseillère départementale	Jean-Michel BOUCHY, Vice-président en charge de l'insertion, du retour à l'emploi, du logement et de l'habitat

##### c) Au titre des représentants des groupements de communes

9	Frédéric CAUDERLIER, Métropole Européenne de Lille (MEL)	Delphine CASTELLI, CUD	Leila NAIDJI, CUD
10	Céline-Marie CANARD - CAPSO	Jacqueline DUMETZ - CAPSO	<i>En attente de désignation -</i>
11	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation -</i>

##### d) Au titre des représentants des communes

12	André PAU, Maire de Hallennes-lez-Haubourdin (59)	Christelle ROUSSEAU, Maire de Villembroy (60)	Patrick DEHEN, Maire de Solre-le-Château
13	Cécile BOURDON, Adjointe au Maire de Lens (62)	Jean-Claude RENAUX, Maire de Camon (80)	<i>En attente de désignation</i>
14	Dominique CORDIER, Maire de Bresles (60)	Christian VANNOBEL, Maire de Sissonne (02)	<i>En attente de désignation</i>

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

15	Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé (UNAASS)	Bernard LECOMTE – UNAF	Raymond BROSZNIOWSKI – UDAF 80
16	Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Delphine FOLLET, SED 1+	Pierre RABAUD – ADMD
17	Didier VANQUELEF - UFC Que choisir Hauts-de-France	Yvon LEMARQUAND - CLCV Hauts de France	Philippe DUTKIEWICZ - INDECOSA CGT
18	Laurence TROUILLER - UNAFAM	Fernande FRANQUET - APAJH	Florence BOBILLIER - UNAPEI
19	Olivier DAUPTAIN - ADEP	Ingrid MARS - AFM Téléthon	Michel LEROY, Famille de France
20	Lydie LEROY - Mouvement français pour le planning familial	Jimmy LAMBEC - Association AIDES	Ghislaine LEFEBVRE - Familles Rurales
21	Didier GAMAIN - France Alzheimer	Bernard DA LAGE - FNAR	Myriam CATTOIRE-MOLDERS – UNAFTC
22	Philippe MARTIN - Ligue contre le Cancer - Comité du Nord	Dominique SCHILTZ - Association France Rein NPDC	Gérard DESSEAUX, France Rein

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

23	Didier DEPOND - CDCA de l'Aisne	Jean-Bernard LACHAMBRE - CDCA de l'Aisne	Roger DEaubonne – CDCA de la Somme
24	Muriel MALLART – CDCA du Nord	Nicole BERNABE– CDCA du Nord	Michèle BEAREZ – CDCA du Nord CDCA (nouveau)
25	Georges BOUCHART - CDCA du Pas de Calais	Francis THOMAS - CDCA du Pas de Calais	<i>En attente de désignation - CDCA</i>
26	Éric VAN STEENKISTE- DELESPIERRE - CDCA de la Somme	Josette DEKANDELAER - CDCA de la Somme	<i>En attente de désignation</i>

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

27	Christian HILAIRE – CDCA du Nord	<i>En attente de désignation - CDCA</i>	<i>En attente de désignation - CDCA</i>
28	Éric CARLIER - CDCA du Pas de Calais	Bruno WOZNIAK - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne	<i>En attente de désignation - CDCA</i>
29	Christine TREPTE - CDCA de la Somme	Emmanuel DUCLERCQ - CDCA de la Somme	<i>En attente de désignation - CDCA</i>
30	Marie-Pierre BERGERET - CDCA de l'Oise	Georgette LEMAIRE - CDCA de l'Oise	Serge FERCOT - CDCA de l'Aisne

### Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé (CTS)

31	Franck HUGOT, Président du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Hainaut	Denis LEVESQUE	Jean-Paul DUPONT
32	Nicolas LEFEBVRE, Président du CTS Métropole Flandres	Franck SPICHT	Lahanissah ABED-MADI
33	Bruno WIART, Vice-président du CTS du Pas-de-Calais	Christelle LEFETZ	Eric BULEUX-OSMANN
34	Éric JULLIAN, Vice-Président du CTS de la Somme	Olivier MALLET (nouveau)	Ahmed ZOUAD (nouveau)
35	Brigitte DUVAL, Vice-Présidente du CTS de l'Oise	Bruno TOURNAIRE-BACCHINI	Corine VERTADIER
36	Marc LONNOY, Président du CTS de l'Aisne	Eric LAGARDERE	Laurence BOURGEOIS

### Collège 4 : Partenaires sociaux

#### a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives

37	Patrice RAMILLON - FO	Patrice LERNON - FO	Emmanuel CHIEUS - FO
38	Isabelle CARESMEL - CFE-CGC	Éric AIMÉ - CFE-CGC	Jean MACHER - CFE-CGC
39	Hélène MIKA – CFTC	Dominique VISTICOT- CFTC	Steve PERIMONY- CFTC
40	Philippe CREPEL – CGT Nord-Pas-de-Calais	Sylvie RIGAUT FREUDENREICH – CGT Picardie	<i>En attente de désignation - CGT</i>
41	Nicolas TANCREZ - CFDT	Martine DUROT - CFDT	Pierre GRAUX - CFDT

#### b) Au titre des représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

42	Philippe LEWANDOWSKI - MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND - MEDEF	<i>En attente de désignation</i>
43	Didier SILVAIN – CPME	Alain CAUCHOIS - CPME	Frédéric HYACINTHE – CPME
44	Philippe LECLERCQ - U2P	Henri-Luc PRIMONT – U2P	Christophe PETIT – U2P

#### c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

45	Alain BEYAERT	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------	----------------------------------	----------------------------------

#### d) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

46	Albert LEBRUN	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------	----------------------------------	----------------------------------

### Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

#### a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

47	Jean-Luc DESMET – Croix rouge française Hauts-de-France	Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Patrick COURCELLE – NEXEM (Association Bethel Hébergement)
48	Laurence DERNONCOURT – Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) (Association EOLE)	Laurence THOORIS – FAS (Abej Solidarités)	Samuel RUDEWICZ – FAS (Association Accueil Réinsertion Promotion Education - ARPE)

#### b) Au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R. 221-9 du code de la sécurité sociale

49	Jérôme LEFEBVRE	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
----	-----------------	--	--

**c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales**

50	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas-de-Calais	Patricia FOURNIER, CAF du Nord
----	-------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

**d) Au titre du représentant de la mutualité française**

51	Alain TISON	Philippe WATTIER	François STASINSKI
----	-------------	------------------	--------------------

**e) Au titre du représentant, au niveau régional, des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM)**

52	Jean-Marc VANDENDRIESSCHE	Carole GRARD	Anne-Gaëlle MANCEAU (nouveau)
----	---------------------------	--------------	-------------------------------

**f) Au titre du représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement des personnes en confrontées à des difficultés spécifiques (mentionnées au 9° de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles)**

53	Mélanie BIDARD - Asso Addictions France 80 (CSAPA)	Houssi BELAYEL - (CSAPA) Association d'Education et de Prévention (AEP)	Angélique MICHEL - (ACT) Fondation Diaconesses de Reuilly
----	--	---	---

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé****a) Au titre des représentants des services de santé scolaire et universitaire**

54	Maryse BURGER – Médecin conseillère technique du recteur d'Amiens	Yohana LEFEBVRE – infirmière conseillère technique du département de l'Oise	Mireille PERDU – médecin conseillère technique du département de la Somme
55	Muriel DEHAY - Infirmière conseillère technique - Rectorat (Académie de Lille)	Blandine DELOMEZ – Médecin conseil technique du département du Nord	Delphine BELYNCK - Infirmière conseillère technique - DSDEN du Pas-de-Calais

**b) Au titre des représentants des services de santé au travail**

56	Alain CUISSE - AST 59-62	<i>En attente de désignation</i>	Damien VANDORPE - POLE SANTE TRAVAIL Lille
57	Daniel GARREAU - CEDEST et Presanse HDF	Yann FLANQUART - ASTAV Valenciennes	Francine LEMONNIER - ASMIS Amiens

**c) Au titre des représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile**

58	Sophie DUMENIL, médecin cadre départemental PMI, CD80	Annabelle LEROY-DEROME, Médecin départemental de PMI, CD60	Christine COFFIN, Cheffe de service de la PMI, CD02
59	Véronique LEROY, directrice adjointe, responsable du service départemental de PMI à la direction enfance, famille, CD59	Karine LIGIER, Cheffe du Service départemental de la Protection Maternelle et Infantile, CD62	Elisabeth ZELLER, Responsable du service prévention et protection maternelle à la direction enfance, famille, jeunesse, CD59

**d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale**

60	Valérie COMBLEZ - Fédération des centres sociaux des Pays Picards	Isabelle SEDANO – Oppelia	Clément FEUTRY, Institut Pasteur
61	Frédéric BRZOZOWSKI – Fédération Addiction HDF	Frédéric VEZINHET - CROI HDF	<i>En attente de désignation</i>

**e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche**

62	Martine LEFEBVRE-IVAN, F2RSM Psy	<i>En attente de désignation</i>	Mickaël NAASSILA, INSERM
----	----------------------------------	----------------------------------	--------------------------

**f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement agréées (article L. 141-1 du code de l'environnement)**

63	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP – URCPiE HDF	Judith LOUYOT – Génération futures
----	----------------------------	-------------------------	---------------------------------------

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

**a) Au titre des représentants des établissements publics de santé, cinq représentants dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie**

64	Dominique CHEVALIER - président de CME - CHU Lille	Patrick BERQUIN Président de CME – CHU Amiens-Picardie	Nadine BELLO - Présidente de CME – CH de Denain (nouveau)
65	Thierry RAMAHERISON - président de CME - CH de Beauvais	Alexandre BERTELOOT – président de CME (CH de Douai)	Isabelle VERIN – présidente de CME (CH de Tourcoing)
66	Cyrille GUILLAUMONT - président de CME EPSM de la Somme	Jean-Laïd OUREIB - président de CME - FHF – EPSM de l'agglomération Lilloise	Edvick ELIA - Présidente de la CMG du GHT de Psychiatrie du Nord-Pas-de- Calais (nouveau)
67	Ziad KHODR	Bruno DONIUS	Jeanne-Marie MARION- DRUMEZ
68	Danielle PORTAL	Corinne SENESCHAL (nouveau)	Christophe BLANCHARD

**b) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif, deux représentants, dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

69	Vincent VESSELLE	Kambiz MAHMOUDI	Laurent DELEMER
70	Jean-Marc CATESSON - président de CME Centre Léonard de Vinci de Dechy	Arnaud AULIARD, Président CME Centre de cancérologie Les Dentellières de Valenciennes	Daniel DUVERGER, Président de CME de la Polyclinique du Parc Saint Saulve

**c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, trois représentants dont au moins un président de commission médicale d'établissement et un représentant du centre régional de lutte contre le cancer**

71	Corinne DARRÉ-BERENGER	Laurent DELABY	Olivier DEVRIENDT
72	David MAZAJCZYK – Représentant des PCME du groupe AHNAC	Patrice SCHUMACKER, Président CME Centre l'Espoir	Éric PETIT – La renaissance sanitaire
73	Éric LARTIGAU, DG du COL	Philippe PEUGNY, DGA du COL	<i>En attente de désignation</i>

**d) Au titre du représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile**

74	Aymeric BOURBION	Pierre HAGNERE	<i>En attente de désignation</i>
----	------------------	----------------	----------------------------------

**e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en situation de handicap**

75	Guillaume ALEXANDRE - NEXEM	Damien CONTESSE- NEXEM	Mélanie MALVOISIN - FEHAP
76	Sandrine LANCO DOSEN - ANECAMSP	Yohann REISENTHÉL - PEP 62	Christian BRELINSKI - FISAF
77	Jérôme PASSICOUSSET - GEPSO	Paul FLAD - FHF	Estelle BARDET - FHF-GEPSO
78	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de France	Bruno MASSE – URIOPSS HDF	Hervé LHERBIER – URIOPSS HDF

**f) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées**

79	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	<i>En attente de désignation</i>	Dominique VILLA – URIOPSS HDF
80	Olivier BOULANT - SYNERPA	Florence KOVAC - SYNERPA	Anne-Sophie MARCHANT – SYNERPA
81	Michel THUMERELLE – FHF	Jérôme COUSTENOBLE – FEHAP	Jean-Jacques THOMAS - UNCCAS
82	Fabienne HEULIN-ROBERT – FHF	Régine DELPLANQUE - FHF	Pascale BOULOGNE- FHF

**g) Au titre du représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales**

83	Ludovic BILLARD – URIOPSS HDF	Éric BERNARD - Union régionale des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais	Julie JONCQUEL - URIOPSS HDF
----	-------------------------------	--	------------------------------

**h) Au titre du représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé**

84	Laurent TURI, MSP Léonard de Vinci – St Pol sur Ternoise	Isabelle MATHYS CROMBEZ – MSP de Mercatel	Jean-Pierre MOUNEY – centre de santé Crépy en Valois
----	--	---	--

**i) Au titre du représentant des communautés professionnelles territoriales de santé**

85	Saliha GREVIN, CPTS Grand Douai	Guillaume RACLE, CPTS Nord Aisne	Lydia BERTRAND, CPTS du Grand Amiens
----	---------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------

**j) Au titre du représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

86	Charles CHARANI	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	-----------------	----------------------------------	----------------------------------

**k) Au titre du médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

87	Pierre VALETTE	Christophe BOYER	Christophe COUTURIER
----	----------------	------------------	----------------------

**l) Au titre du représentant des transporteurs sanitaires**

88	Frédéric CHERY – Ambulances du Noyonnais	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	--	----------------------------------	----------------------------------

**m) Au titre du représentant de services départementaux d'incendie et de secours**

89	Nicolas LONGUET – SDIS 60	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------------------	----------------------------------	----------------------------------

**n) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé**

90	Jacques YGUEL – APH/CPH	Pascale AVOT - INPH	Anne GRUSON – APH/CPH
----	-------------------------	---------------------	-----------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)**

91	Emeline LESECQ-LAMBRE - URPS orthophonistes	Christophe HACOT - URPS biologistes	Sabine LEPETZ - URPS pédicures-podologues
92	Yanick CARLU - URPS infirmiers	Audrey LECOCQ - URPS sages-femmes	Christophe AUGER - URPS infirmiers
93	Vincent MOREAU - URPS masseurs-kinésithérapeutes	Anne-Christine DUPONT - URPS orthophonistes	Thierry QUETTIER - URPS masseurs-kinésithérapeutes
94	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux	Philippe TREHOU URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes
95	Patrick CHASTANET - URPS médecins libéraux	Bruno STACH - URPS médecins libéraux	Thomas BALBI - URPS Chirurgiens-dentistes
96	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	Caroline MAZAL - URPS sages-femmes	Anthony CANONNE - URPS Pharmaciens

**p) Au titre du représentant de l'ordre des médecins**

97	Isabelle LAMBERT	Dominique RINGARD	Nu-Huyen-Tran TRINH
----	------------------	-------------------	---------------------

**q) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région**

98	Kévin HEURTAUX (BIP)	Julien HUDELO, Bureau des internes picards (BIP)	Clarisse NOIROT (SAPIR- IMG)
----	----------------------	---	---------------------------------

**r) Au titre du représentant du ministère de la défense**

99	<i>En attente de désignation</i>	Marie-Emmanuelle BRAUD	Abdel BAÏBA
----	----------------------------------	------------------------	-------------

**s) Au titre des représentants des DAC**

100	Sophie JANISZEWSKI - DAC Artois ( <b>nouveau</b> )	Sandra BODERLIQUE - DAC Appui Parcours Santé ( <b>nouveau</b> )	Delphine PLOMION RAMEAUX - DAC Appui Santé du Grand Hainaut Valenciennois Cambrésis Sambre-Avesnois ( <b>nouveau</b> )
101	Christian CLAIRE - DAC Appui Santé Somme ( <b>nouveau</b> )	Thomas VAN LAETHEM - DAC Appui Santé du Ferrain ( <b>nouveau</b> )	Isabelle SEGALL - DAC Appui Santé Aisne ( <b>nouveau</b> )

**Collège 8 : Personnalités qualifiées**

102	Jean-Pierre CANARELLI
103	Barbara BOUR-DESPREZ

### Voix consultatives

1	Le préfet de région Hauts de France ou son représentant
2	Le président du Conseil économique social et environnemental régional (CESER), ou ses représentants
3	Les chefs de service de l'Etat en région ou leurs représentants
4	Le directeur régional des affaires culturelles
5	Le directeur régional de l'agriculture et de la Forêt
6	Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
7	Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
8	Le directeur régional des finances publiques
9	Le recteur de la région académique Hauts-de-France
10	Le directeur général de l'agence régionale de santé
11	Les conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général
	La mutualité sociale agricole (MSA) représentée par un administrateur

### Invité permanent :

Le directeur de l'espace de réflexion éthique régional (ERER) Hauts-de-France

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-10-05-00002

Arrêté n° 2022-066 SDSDU modifiant l'arrêté n°  
2021-075 SDSDU du 22 octobre 2021 modifié  
fixant la composition nominative de la  
commission permanente et des commissions  
spécialisées  
de la Conférence Régionale de la Santé et de  
l'Autonomie Hauts-de-France

**Arrêté n° 2022-066 SDSU modifiant l'arrêté n° 2021-075 SDSU du 22 octobre 2021 modifié  
fixant la composition nominative de la commission permanente et des commissions spécialisées  
de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Hauts-de-France**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France n° 2021-069 SDSU du 20 septembre 2021 modifié fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Hauts-de-France (CRSA) ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2021-075 SDSU du 22 octobre 2021 modifié fixant la composition nominative de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 17 mai 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le règlement intérieur modificatif adopté en commission permanente le 18 janvier 2022 ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Hauts-de-France ;

## ARRETE

**Article 1** – L'article 2 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2021-075 SDSU du 22 octobre 2021 modifié susvisé fixant la composition de la commission spécialisée de prévention de la CRSA est complété comme suit :

14°) - *Représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou de la structure équivalente, au titre de l'assurance vieillesse :*

Christophe MADIKA et Alain TREUTENAERE, suppléants de Jérôme LEFEBVRE, sont supprimés de la composition de cette instance.

**Article 2** - L'article 3 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2021-075 SDSU du 22 octobre 2021 modifié susvisé fixant la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la CRSA est complété comme suit :

14°) *Le directeur d'organisme représentant au niveau régional chaque régime d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie ou son représentant*

Anne-Gaëlle MANCEAU, suppléante du directeur de la coordination régionale de la gestion du risque (DCGDR), en remplacement de Catherine MANIETTE.

17°) - *Représentants des établissements publics de santé, dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :*

Nadine BELLO, présidente de la commission médicale d'établissement (CME) du centre hospitalier de Denain, suppléante de Dominique CHEVALIER.

Edvick ELIA, Présidente de la Commission Médicale de Groupement du GHT de Psychiatrie du Nord-Pas-de-Calais, suppléante de Cyrille GUILLAUMONT.

Corinne SENESCHAL, suppléante de Danielle PORTAL.

23°) - *Représentant des dispositifs d'appui à la coordination (DAC):*

Christian CLAIRE, DAC Appui Santé Somme, titulaire

Thomas VAN LAETHEM, DAC Appui Santé du Ferrain et Isabelle SEGALL, DAC Appui Santé Aisne, suppléants

31°) - *Représentant des internes en médecine :*

Les termes « Kévin BALCERZAK – HEURTAUX » sont remplacés par « Kévin HEURTAUX ».

**Article 3** - L'article 4 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2021-075 SDSU du 22 octobre 2021 modifié susvisé fixant la composition de la commission spécialisée pour la prise en charge et accompagnements médico-sociaux de la CRSA est complété comme suit :

6°)

Michèle BEAREZ, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord, suppléante de Muriel MALLART.

8°)

Olivier MALLET et Ahmed ZOUAD, suppléants d'Éric JULLIAN.

**Article 4** - L'article 5 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2021-075 SDSU du 22 octobre 2021 modifié susvisé fixant la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la CRSA est complété comme suit :

**Au titre du collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

Gérard DESSEAUX, association France Rein, en remplacement de l'association France Rein Picardie, titulaire

**Article 5** – La composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la CRSA apparaît sous forme de tableaux en annexes du présent arrêté.

**Article 6** – Le présent arrêté prendra effet à compter de sa date de publication.

**Article 7** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 8** – La directrice de la stratégie et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 5 octobre 2022

Pour le directeur général et par délégation,  
La directrice de la stratégie et des territoires,



**Laurence Cado**

**ANNEXE 1**

**CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France**

**Commission permanente**

**Tableau de composition**

**Membres de droit :**

5 membres

1	<b>Présidente</b>	Martine LEFEBVRE-IVAN
2	<b>VP - Président CSOS</b>	Dr Ziad KHODR
3	<b>VP - Président CSP</b>	Frédéric BRZOZOWSKI
4	<b>VP - Présidente CSDU</b>	Christine TREPTE
5	<b>VP – Président(e) CSMS</b>	<i>En attente de désignation</i>

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

1 membre

6	Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, ou sa représentante Nicole CORDIER, vice-présidente chargée des sports et de la santé	Nicole COLIN, Vice-présidente chargée des personnes âgées et personnes handicapées	Pascal VERBEKE, Vice-Président chargé de l'action sociale et de l'insertion
---	---	--	---

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux, dont au moins deux représentants du b) ou c)**

3 membres

7	Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé (UNAASS)	Bernard LECOMTE – UNAF	Raymond BROSZNIOWSKI – UDAF 80
8	Éric VAN STEENKISTE- DELESPIERRE - CDCA de la Somme	Josette DEKANDELAER - CDCA de la Somme	<i>En attente de désignation</i>
9	Éric CARLIER - CDCA du Pas de Calais	Bruno WOZNIAK - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne	<i>En attente de désignation - CDCA</i>

**Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé**

1 membre

10	Franck HUGOT, Président du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Hainaut	Denis LEVESQUE	Jean-Paul DUPONT
----	--	----------------	------------------

**Collège 4 : Partenaires sociaux**

1 membre

11	Nicolas TANCREZ - CFDT	Martine DUROT - CFDT	Pierre GRAUX - CFDT
12	Philippe LEWANDOWSKI – MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND – MEDEF	<i>En attente de désignation</i>

**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

1 membre

13	Alain TISON	Philippe WATTIER	François STASINSKI
----	-------------	------------------	--------------------

2 membres

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

14	Daniel GARREAU –CEDEST et Presanse HDF	Yann FLANQUART - ASTAV Valenciennes	Francine LEMONNIER - ASMIS Amiens
----	--	-------------------------------------	-----------------------------------

15	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP – URCPPIE HDF	Judith LOUYOT – Générations futures
----	----------------------------	--------------------------	-------------------------------------

**Collège 7 : Offreurs des services de santé, dont au moins un représentant du e) ou f)**  
4 membres

16	Corinne DARRÉ-BERENGER	Laurent DELABY	Olivier DEVRIENDT
----	------------------------	----------------	-------------------

17	Sandrine LANCO DOSEN - ANECAMSP	Yohann REISENTHHEL - PEP 62	Christian BRELINSKI – FISAF
----	---------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

18	Pierre VALETTE	Christophe BOYER	Christophe COUTURIER
----	----------------	------------------	----------------------

19	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux	Philippe TREHOU URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes
----	--	--	--

**Collège 8 : Personnalités qualifiées**

1 membre

20 Jean-Pierre CANARELLI

**Invité permanent :**

Le directeur de l'espace de réflexion éthique régional (ERER) Hauts-de-France

## ANNEXE 2

<b>CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France</b> <b>Commission Spécialisée de Prévention</b> <b>Tableau de composition</b>
---

<b>Président</b>	Frédéric BRZOZOWSKI
<b>Vice-présidente</b>	Lydie LEROY

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

### Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales 5 membres

#### **a) Au titre de conseiller régional :**

1 <i>En attente de désignation -</i>	1 <i>En attente de désignation -</i>	1 <i>En attente de désignation -</i>
--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

#### **b) Au titre des présidents des conseils départementaux :**

2 Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, ou sa représentante Nicole CORDIER, vice-présidente chargée des sports et de la santé	Nicole COLIN, Vice-présidente chargée des personnes âgées et personnes handicapées	Pascal VERBEKE, Vice-Président chargé de l'action sociale et de l'insertion
3 Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil Départemental de la Somme, ou sa représentante Françoise RAGUENEAU, Vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées	Sabine CARTON, Conseillère départementale	Jean-Michel BOUCHY, Vice-président en charge de l'insertion, du retour à l'emploi, du logement et de l'habitat

#### **c) Au titre des représentants des groupements de communes :** 1 membre

4 Céline-Marie CANARD - CAPSO	Jacqueline DUMETZ - CAPSO	1 <i>En attente de désignation -</i>
-------------------------------	---------------------------	--------------------------------------

#### **d) Au titre des représentant des communes :** 1 membre

5 Cécile BOURDON, Adjointe au Maire de Lens (62)	Jean-Claude RENAUX, Maire de Camon (80)	1 <i>En attente de désignation</i>
--	---	------------------------------------

### Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux 6 membres

#### **a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1) :**

6 Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Delphine FOLLET, SED 1+	Pierre RABAUD – ADMD
7 Laurence TROUILLER - UNAFAM	Fernande FRANQUET - APAJH	Florence BOBILLIER - UNAPEI
8 Lydie LEROY - Mouvement français pour le planning familial	Jimmy LAMBEC - Association AIDES	Ghislaine LEFEBVRE - Familles Rurales
9 Didier GAMAIN - France Alzheimer	Bernard DA LAGE - FNAR	Myriam CATTOIRE-MOLDERS – UNAFTC

#### **b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées :**

10 Éric VAN STEENKISTE- DELESPIERRE - CDCA de la Somme	Josette DEKANDELAER - CDCA de la Somme	1 <i>En attente de désignation</i>
--	--	------------------------------------

**c) Au titre des représentants des associations des personnes en situation de handicap :**

11	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>	<i>En attente de désignation -</i>
----	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------

**Collège 3 : Représentant des conseils territoriaux de santé**

1 membre

12	Franck HUGOT, Président du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Hainaut	Denis LEVESQUE	Jean-Paul DUPONT
----	--	----------------	------------------

**Collège 4 : Partenaires sociaux**

4 membres

**a) Au titre du représentant des organisations syndicales de salariés :**

13	Isabelle CARESMEL - CFE-CGC	Éric AIMÉ - CFE-CGC	Jean MACHER - CFE-CGC
----	-----------------------------	---------------------	-----------------------

**b) Au titre du représentant des organisations syndicales d'employeurs :**

14	Philippe LECLERCQ - U2P	Henri-Luc PRIMONT - U2P	Christophe PETIT - U2P
----	-------------------------	-------------------------	------------------------

**c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

15	Alain BEYAERT	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------	----------------------------------	----------------------------------

**d) Au titre du représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :**

16	Albert LEBRUN	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------	----------------------------------	----------------------------------

**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

4 membres

**a) Au titre du représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité : 1**

17	Jean-Luc DESMET - Croix rouge française Hauts-de-France	Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Patrick COURCELLE - NEXEM (Association Hébergement) Bethel
----	---	--	--

**b) Au titre du représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou de la structure équivalente, au titre de l'assurance vieillesse :**

18	Jérôme LEFEBVRE	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
----	-----------------	--	--

**c) Au titre du représentant des caisses d'allocations familiales :**

19	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas-de-Calais	Patricia FOURNIER, CAF du Nord
----	-------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

**d) Au titre du représentant de la mutualité française :**

20	Alain TISON	Philippe WATTIER	François STASINSKI
----	-------------	------------------	--------------------

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

6 membres

**a) Au titre du représentant des services de santé scolaire et universitaire :**

21	Maryse BURGER - Médecin conseillère technique du recteur d'Amiens	Yohana LEFEBVRE - infirmière conseillère technique du département de l'Oise	Mireille PERDU - médecin conseillère technique du département de la Somme
----	---	---	---

**b) Au titre du représentant des services de santé au travail : 1**

22	Daniel GARREAU - CEDEST et Presanse HDF	Yann FLANQUART - ASTAV Valenciennes	Francine LEMONNIER - ASMIS Amiens
----	---	-------------------------------------	-----------------------------------

**c) Au titre du représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile : 1**

23	Véronique LEROY, directrice adjointe, responsable du service départemental de PMI à la direction enfance, famille, CD59	Karine LIGIER, Cheffe du Service départemental de la Protection Maternelle et Infantile, CD62	Elisabeth ZELLER, Responsable du service prévention et protection maternelle à la direction enfance, famille, jeunesse, CD59
----	---	---	--

**d) Au titre du représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé : 1**

24	Frédéric BRZOZOWSKI – Fédération Addiction HDF	Frédéric VEZINHET - CROI HDF	<i>En attente de désignation</i>
----	--	------------------------------	----------------------------------

**e) Au titre du représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé : 1**

25	Martine LEFEBVRE-IVAN, F2RSM Psy	<i>En attente de désignation</i>	Mickaël NAASSILA, INSERM
----	----------------------------------	----------------------------------	--------------------------

**f) Au titre du représentant des associations de protection de l'environnement : 1**

26	Corinne SCHADKOWSKI - APPA	Karine TOP – URCPPIE HDF	Judith LOUYOT – Générations futures
----	----------------------------	--------------------------	-------------------------------------

**Collège 7 : Offreurs des services de santé : un représentant du a, b, c ou d ; un représentant du e ou f et deux représentants du o**

4 membres

**c) au titre du représentant du centre régional de lutte contre le cancer**

27	Éric LARTIGAU, DG du COL	Philippe PEUGNY, DGA du COL	<i>En attente de désignation</i>
----	--------------------------	-----------------------------	----------------------------------

**e) Au titre du représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en situation de handicap**

28	Jérôme PASSICOUSSET - GEPSo	Paul FLAD - FHF	Estelle BARDET - FHF-GEPSo
----	-----------------------------	-----------------	----------------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

29	Yanick CARLU - URPS infirmiers	Audrey LECOCQ - URPS sages-femmes	Christophe AUGER - URPS infirmiers
30	Vincent MOREAU - URPS masseurs-kinésithérapeutes	Anne-Christine DUPONT - URPS orthophonistes	Thierry QUETTIER - URPS masseurs-kinésithérapeutes

### ANNEXE 3

<b>CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France</b> <b>Commission Spécialisée de l'organisation des soins</b> <b>Tableau de composition</b>
---

<b>Président</b>	Ziad KHODR
<b>Vice-Présidente</b>	Isabelle LAMBERT

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

#### Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

4 membres

##### a) Au titre de conseiller régional

1 <i>En attente de désignation -</i>	1 <i>En attente de désignation -</i>	1 <i>En attente de désignation -</i>
--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

##### b) Au titre du président de conseil départemental

2 Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental de l'Aisne, ou sa représentante Anne MARICOT, Vice-présidente chargée de l'autonomie, du grand âge et du handicap	Yann ROJO, conseiller départemental de l'Aisne	Carole DERUY, conseillère départementale de l'Aisne
--	--	---

##### c) Au titre du représentant des groupements de communes

3 Céline-Marie CANARD - CAPSO	Jacqueline DUMETZ - CAPSO	1 <i>En attente de désignation -</i>
-------------------------------	---------------------------	--------------------------------------

##### d) Au titre du représentant des communes

4 <i>En attente de désignation -</i>	4 <i>En attente de désignation -</i>	4 <i>En attente de désignation -</i>
--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

#### Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

4 membres

##### a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

5 Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé (UNAASS)	Bernard LECOMTE - UNAF	Raymond BROSZNIOWSKI - UDAF 80
---	------------------------	--------------------------------

6 Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Delphine FOLLET, SED 1+	Pierre RABAUD - ADMD
--	-------------------------	----------------------

##### b) Au titre du représentant des associations de retraités et personnes âgées

7 Georges BOUCHART - CDCA du Pas de Calais	Francis THOMAS - CDCA du Pas de Calais	1 <i>En attente de désignation -</i> CDCA
--	--	--

##### c) Au titre du représentant des associations des personnes en situation de handicap

8 <i>En attente de désignation</i>	8 <i>En attente de désignation</i>	8 <i>En attente de désignation</i>
------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------

#### Collège 3 : Représentant des conseils territoriaux de santé

1 membre

9 Marc LONNOY, Président du CTS de l'Aisne	Eric LAGARDERE	Laurence BOURGEOIS
--	----------------	--------------------

#### Collège 4 : Partenaires sociaux

6 membres

##### a) Au titre des représentants des organisations syndicales de salariés

10 Patrice RAMILLON - FO	Patrice LERNON - FO	Emmanuel CHIEUS - FO
--------------------------	---------------------	----------------------

11 Hélène MIKA - CFTC	Dominique VISTICOT - CFTC	Steve PERIMONY - CFTC
-----------------------	---------------------------	-----------------------

12 Philippe CREPEL - CGT Nord-Pas-de-Calais	Sylvie RIGault FREUDENREICH - CGT Picardie	1 <i>En attente de désignation -</i> CGT
---	--	---

**b) Au titre du représentant des organisations syndicales d'employeurs**

13	Philippe LEWANDOWSKI - MEDEF	Stéphan DE BUTLER D'ORMOND - MEDEF	<i>En attente de désignation</i>
----	------------------------------	---------------------------------------	----------------------------------

**c) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

14	Alain BEYAERT	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------	----------------------------------	----------------------------------

**d) Au titre du représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles**

15	Albert LEBRUN	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------	----------------------------------	----------------------------------

**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

2 membres

**d) Au titre du représentant de la mutualité française**

16	Alain TISON	Philippe WATTIER	François STASINSKI
----	-------------	------------------	--------------------

**e) Au titre du représentant, au niveau régional, des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie**

17	Jean-Marc VANDENDRIESSCHE	Carole GRARD	Anne-Gaëlle MANCEAU (nouveau)
----	---------------------------	--------------	----------------------------------

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

2 membres

**d) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé**

18	Frédéric BRZOZOWSKI – Fédération Addiction HDF	Frédéric VEZINHET - CROI HDF	<i>En attente de désignation</i>
----	---	---------------------------------	----------------------------------

**e) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé, sanitaire, de l'enseignement et de la recherche**

19	Martine LEFEBVRE-IVAN, F2RSM Psy	<i>En attente de désignation</i>	Mickaël NAASSILA, INSERM
----	----------------------------------	----------------------------------	--------------------------

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

25 membres

**a) Au titre des représentants des établissements publics de santé, cinq représentants dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie**

20	Dominique CHEVALIER - président de CME - CHU Lille	Patrick BERQUIN Président de CME – CHU Amiens-Picardie	Nadine BELLO - Présidente de CME – CH de Denain (nouveau)
21	Thierry RAMAHERISON - président de CME - CH de Beauvais	Alexandre BERTELOOT – président de CME (CH de Douai)	Isabelle VERIN – présidente de CME (CH de Tourcoing)
22	Cyrille GUILLAUMONT - président de CME EPSM de la Somme	Jean-Laïd OUREIB - président de CME - FHF – EPSM de l'agglomération Lilloise	Edvick ELIA - Présidente de la CMG du GHT de Psychiatrie du Nord-Pas-de- Calais (nouveau)
23	Ziad KHODR	Bruno DONIUS	Jeanne-Marie MARION- DRUMEZ
24	Danielle PORTAL	Corinne SENESCHAL (nouveau)	Christophe BLANCHARD

**b) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement**

25	Vincent VESSELLE	Kambiz MAHMOUDI	Laurent DELEMER
26	Jean-Marc CATESSON - président de CME Centre Léonard de Vinci de Dechy	Arnaud AULIARD, Président CME Centre de cancérologie Les Dentellières de Valenciennes	Daniel DUVERGER, Président de CME de la Polyclinique du Parc Saint Saulve

**c) Au titre des représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement**

27	Corinne DARRÉ-BERENGER	Laurent DELABY	Olivier DEVRIENDT
28	David MAZAJCZYK – Représentant des PCME du groupe AHNAC	Patrice SCHUMACKER, Président CME Centre l'Espoir	Éric PETIT – La renaissance sanitaire

**d) Au titre du représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

29	Aymeric BOURBION	Pierre HAGNERE	<i>En attente de désignation</i>
----	------------------	----------------	----------------------------------

**h) Au titre du représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé**

30	Laurent TURI, MSP Léonard de Vinci – St Pol sur Ternoise	Isabelle MATHYS CROMBEZ – MSP de Mercatel	Jean-Pierre MOUNEY – centre de santé Crépy en Valois
----	--	---	--

**i) Au titre du représentant des communautés professionnelles territoriales de santé**

31	Saliha GREVIN, CPTS Grand Douai	Guillaume RACLE, CPTS Nord Aisne	Lydia BERTRAND, CPTS du Grand Amiens
----	---------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------

**s) Au titre du représentant des dispositifs d'appui à la coordination (DAC)**

32	Christian CLAIRE - DAC Appui Santé Somme (nouveau)	Thomas VAN LAETHEM - DAC Appui Santé du Ferrain (nouveau)	Isabelle SEGALL - DAC Appui Santé Aisne (nouveau)
----	--	---	---

**j) Au titre du représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

33	Charles CHARANI	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	-----------------	----------------------------------	----------------------------------

**k) Au titre du médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

34	Pierre VALETTE	Christophe BOYER	Christophe COUTURIER
----	----------------	------------------	----------------------

**l) Au titre du représentant des transporteurs sanitaires**

35	Frédéric CHERY – Ambulances du Noyonnais	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	--	----------------------------------	----------------------------------

**m) Au titre du représentant de services départementaux d'incendie et de secours**

36	Nicolas LONGUET – SDIS 60	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------------------	----------------------------------	----------------------------------

**n) Au titre du représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé**

37	Jacques YGUEL – APH/CPH	Pascale AVOT - INPH	Anne GRUSON – APH/CPH
----	-------------------------	---------------------	-----------------------

**o) Au titre des membres des unions régionales des professionnels de santé**

38	Yanick CARLU - URPS infirmiers	Audrey LECOCQ - URPS sages-femmes	Christophe AUGER - URPS infirmiers
39	Bertrand DEMORY - URPS médecins libéraux	Philippe TREHOU URPS médecins libéraux	Grégoire VERHAEGEN - URPS orthoptistes
40	Patrick CHASTANET - URPS médecins libéraux	Bruno STACH - URPS médecins libéraux	Thomas BALBI - URPS Chirurgiens-dentistes
41	Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	Caroline MAZAL - URPS sages-femmes	Anthony CANONNE - URPS Pharmaciens

**p) Au titre du représentant de l'ordre des médecins**

42	Isabelle LAMBERT	Dominique RINGARD	Nu-Huyen-Tran TRINH
----	------------------	-------------------	---------------------

**q) Au titre du représentant des internes en médecine**

43	Kévin HEURTAUX (BIP)	Julien HUDELO, Bureau des internes picards (BIP)	Clarisse NOIROT (SAPIR- IMG)
----	----------------------	---	---------------------------------

**r) Au titre du représentant du ministère de la défense**

	<i>En attente de désignation</i>	Marie-Emmanuelle BRAUD	Abdel BAÏBA
--	----------------------------------	------------------------	-------------

44 **Membres de la CSMS** 2 membres

45	Sandrine LANCO DOSEN - ANECAMSP	Yohann REISENTHÉL - PEP 62	Christian BRELINSKI – FISAF
46	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	<i>En attente de désignation</i>	Dominique VILLA – URIOPSS HDF

## ANNEXE 4

### CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

#### Tableau de composition

**Présidente** *En attente de désignation*  
**Vice-Président** Guillaume ALEXANDRE

#### Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales

5 membres

##### a) Au titre de conseiller régional

1 <i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

##### b) Au titre des présidents des conseils départementaux

2	Nicolas FRICOTEAUX, Président du Conseil Départemental de l'Aisne, ou sa représentante Anne MARICOT, Vice-présidente chargée de l'autonomie, du grand âge et du handicap	Yann ROJO, conseiller départemental de	Carole DERUY, conseillère départementale de l'Aisne
3	Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, ou sa représentante Nicole CORDIER, vice-présidente chargée des sports et de la santé	Nicole COLIN, Vice-présidente chargée des personnes âgées et personnes handicapées	Pascal VERBEKE, Vice-Président chargé de l'action sociale et de l'insertion

##### c) Au titre du représentant des groupements de communes

4	Céline-Marie CANARD - CAPSO	Jacqueline DUMETZ - CAPSO	<i>En attente de désignation -</i>
---	-----------------------------	---------------------------	------------------------------------

##### d) Au titre du représentant des communes

5	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
---	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

#### Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

6 membres

##### a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1) et œuvrant dans le domaine sanitaire

6	Olivier DAUPTAIN - ADEP	Ingrid MARS - AFM Téléthon	Michel LEROY, Famille de France
7	Lydie LEROY - Mouvement français pour le planning familial	Jimmy LAMBEC - Association AIDES	Ghislaine LEFEBVRE - Familles Rurales

##### b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées

8	Georges BOUCHART - CDCA du Pas de Calais	Francis THOMAS - CDCA du Pas de Calais	<i>En attente de désignation - CDCA</i>
9	Muriel MALLART – CDCA du Nord	Nicole BERNABE – CDCA du Nord	Michèle BEAREZ – CDCA du Nord CDCA (nouveau)

**c) Au titre des représentants des associations des personnes en situation de handicap, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

10	Éric CARLIER - CDCA du Pas de Calais	Bruno WOZNIAK - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne	<i>En attente de désignation - CDCA</i>
11	Christine TREPTE - CDCA de la Somme	Emmanuel DUCLERCQ - CDCA de la Somme	<i>En attente de désignation - CDCA</i>

**Collège 3 : Représentant des conseils territoriaux de santé**

1 membre

12	Éric JULLIAN, Vice-Président du CTS de la Somme	Olivier MALLET (nouveau)	Ahmed ZOUAD (nouveau)
----	---	--------------------------	-----------------------

**Collège 4 : Partenaires sociaux**

**a) Au titre du représentant des organisations syndicales de salariés**

4 membres

13	Philippe CREPEL – CGT Nord-Pas-de-Calais	Sylvie RIGAUULT FREUDENREICH – CGT Picardie	<i>En attente de désignation - CGT</i>
----	--	---	--

**b) Au titre des représentants des organisations syndicales d'employeurs**

14	Didier SILVAIN – CPME	Alain CAUCHOIS - CPME	Frédéric HYACINTHE – CPME
----	-----------------------	-----------------------	---------------------------

**c) Au titre du représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales**

15	Alain BEYAERT	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------	----------------------------------	----------------------------------

**d) Au titre du représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles**

16	Albert LEBRUN	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------	----------------------------------	----------------------------------

**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

2 membres

**a) Au titre des représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

17	Jean-Luc DESMET – Croix rouge française Hauts-de-France	Jean-Pierre BULTEZ - Les petits frères des pauvres	Patrick COURCELLE – NEXEM (Association Bethel Hébergement)
----	---	--	--

**d) Au titre du représentant de la mutualité française**

18	Alain TISON	Philippe WATTIER	François STASINSKI
----	-------------	------------------	--------------------

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

10 membres

**e) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en situation de handicap**

19	Guillaume ALEXANDRE - NEXEM	Damien CONTESSE- NEXEM	Mélanie MALVOISIN - FEHAP
20	Sandrine LANCO DOSEN - ANECAMSP	Yohann REISENTHIEL - PEP 62	Christian BRELINSKI – FISAF
21	Jérôme PASSICOUSSET - GEPSo	Paul FLAD - FHF	Estelle BARDET - FHF-GEPSo
22	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de France	Bruno MASSE – URIOPSS HDF	Hervé LHERBIER – URIOPSS HDF

**f) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées**

23	Séverine DUPONT-DARRAS – URIOPSS HDF	<i>En attente de désignation</i>	Dominique VILLA – URIOPSS HDF
24	Olivier BOULANT - SYNERPA	Florence KOVAC - SYNERPA	Anne-Sophie MARCHANT – SYNERPA
25	Michel THUMERELLE – FHF	Jérôme COUSTENOBLE – FEHAP	Jean-Jacques THOMAS - UNCCAS
26	Fabienne HEULIN-ROBERT – FHF	Régine DELPLANQUE - FHF	Pascale BOULOGNE- FHF

**g) Au titre du représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales**

27	Ludovic BILLARD – URIOPSS HDF	Éric BERNARD - Union régionale des centres sociaux du Nord-Pas-de-Calais	Julie JONCQUEL - URIOPSS HDF
----	-------------------------------	--	------------------------------

**o) Au titre du membre des unions régionales des professionnels de santé ayant la qualité de médecin**

28	Patrick CHASTANET - URPS médecins libéraux	Bruno STACH - URPS médecins libéraux	Thomas BALBI - URPS Chirugiens-dentistes
----	--	--------------------------------------	--

**Membres de la CSOS**

2 membres

29	David MAZAJCZYK – Représentant des PCME du groupe AHNAC	Patrice SCHUMACKER, Président CME Centre l'Espoir	Eric PETIT – La renaissance sanitaire
30	Laurent TURI, MSP Léonard de Vinci – St Pol sur Ternoise	Isabelle MATHYS CROMBEZ – MSP de Mercatel	Jean-Pierre MOUNEY – centre de santé Crépy en Valois

## ANNEXE 5

**CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE Hauts-de-France**  
**Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers**  
**Tableau de composition**

**Présidente**                      Christine TREPTE  
**Vice-Président**                Olivier DAUPTAIN

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

### Collège 1 : Représentant des collectivités territoriales

1 membre

1 Christian POIRET, Président du Conseil Départemental du Nord, ou sa représentante, Frédérique SEELS, Vice-Présidente chargée de l'autonomie des séniors	Sylvie CLERC-CUVELIER Vice-Présidente chargée du handicap	Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Conseillère départementale
--	---	---

### Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

7 membres (3 pour le a/ 2 pour le b/ 2 pour le c)

#### **a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

2 Pierre-Marie LEBRUN - France Assos santé (UNAASS)	Bernard LECOMTE – UNAF	Raymond BROSZNIOWSKI – UDAF 80
3 Olivier DAUPTAIN - ADEP	Ingrid MARS - AFM Téléthon	Michel LEROY, Famille de France
4 Lydie LEROY - Mouvement français pour le planning familial	Jimmy LAMBEC - Association AIDES	Ghislaine LEFEBVRE - Familles Rurales

#### **b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

5 Georges BOUCHART - CDCA du Pas de Calais	Francis THOMAS - CDCA du Pas de Calais	<i>En attente de désignation - CDCA</i>
6 Éric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE - CDCA de la Somme	Josette DEKANDELAER - CDCA de la Somme	<i>En attente de désignation</i>

#### **c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

7 Éric CARLIER - CDCA du Pas de Calais	Bruno WOZNIAK - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne	<i>En attente de désignation - CDCA</i>
8 Christine TREPTE - CDCA de la Somme	Emmanuel DUCLERCQ - CDCA de la Somme	<i>En attente de désignation - CDCA</i>

### Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé

2 membres

9 Bruno WIART, Vice-président du CTS du Pas-de-Calais	Christelle LEFETZ	Eric BULEUX-OSMANN
10 Brigitte DUVAL, Vice-Présidente du CTS de l'Oise	Bruno TOURNAIRE-BACCHINI	Corine VERTADIER

**Collège 4 : Partenaires sociaux**

1 membre

11	Philippe LECLERCQ - U2P	Henri-Luc PRIMONT – U2P	Christophe PETIT – U2P
----	-------------------------	-------------------------	------------------------

**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

1 membre

12	Patrick BAILLEAU, CAF du Nord	Nadine GORET, CAF du Pas-de-Calais	Patricia FOURNIER, CAF du Nord
----	-------------------------------	------------------------------------	--------------------------------

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

1 membre

13	Martine LEFEBVRE-IVAN, F2RSM Psy	<i>En attente de désignation</i>	Mickaël NAASSILA, INSERM
----	----------------------------------	----------------------------------	--------------------------

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

1 membre

14	Sébastien NGUGEN – UNAPEI Hauts-de France	Bruno MASSE – URIOPSS HDF	Hervé LHERBIER – URIOPSS HDF
----	---	---------------------------	------------------------------

**Invités permanents (cf. règlement intérieur)**

Les membres du collège 2, non membres de la commission : 9 membres

**a) Au titre des représentants des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

TITULAIRES	SUPPLEANTS	
Marie-Catherine MOTTE - Fédération française des diabétiques	Delphine FOLLET, SED 1+	Pierre RABAUD – ADMD
Didier VANQUELEF - UFC Que choisir Hauts-de-France	Yvon LEMARQUAND - CLCV Hauts de France	Philippe DUTKIEWICZ - INDECOSA CGT
Laurence TROUILLER - UNAFAM	Fernande FRANQUET - APAJH	Florence BOBILLIER - UNAPEI
Didier GAMAIN - France Alzheimer	Bernard DA LAGE - FNAR	Myriam CATTOIRE-MOLDERS – UNAFTC
Philippe MARTIN - Ligue contre le Cancer - Comité du Nord	Dominique SCHILTZ - Association France Rein NPDC	Gérard DESSEAUX, France Rein

**b) Au titre des représentants des associations de retraités et personnes âgées**

TITULAIRES	SUPPLEANTS	
Didier DEPOND - CDCA de l'Aisne	Jean-Bernard LACHAMBRE - CDCA de l'Aisne	Roger DEaubonne – CDCA de la Somme
Muriel MALLART – CDCA du Nord	Nicole BERNABE– CDCA du Nord	Michèle BEAREZ – CDCA du Nord CDCA (nouveau)

**c) Au titre des représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

Marie-Pierre BERGERET - CDCA de l'Oise	Georgette LEMAIRE - CDCA de l'Oise	Serge FERCOT - CDCA de l'Aisne
Christian HILAIRE – CDCA du Nord	<i>En attente de désignation - CDCA</i>	<i>En attente de désignation - CDCA</i>

Les six présidents des commissions territoriales des usagers au sein des Conseils territoriaux de santé :  
6 membres

Stéphane REYNAUD	02
<i>En attente de désignation</i>	59 Hainaut
Lahanissah ABED-MADI	59 Métropole-Flandres
Corine VERTADIER	60
Eric BULEUX-OSMANN	62
Gérard DESSEAUX	80

## ANNEXE 6

### Membres à voix consultatives invités permanents de toutes les commissions et de l'assemblée plénière

11 membres

#### Voix consultatives

1	Le préfet de région Hauts de France ou son représentant
2	Le président du Conseil économique social et environnemental régional (CESER), ou ses représentants
	Les chefs de service de l'Etat en région ou leurs représentants
3	Le directeur régional des affaires culturelles
4	Le directeur régional de l'agriculture et de la Forêt
5	Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
6	Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
7	Le directeur régional des finances publiques
8	Le recteur de la région académique Hauts-de-France
9	Le directeur général de l'agence régionale de santé
10	Les conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général
11	La mutualité sociale agricole (MSA) représentée par un administrateur

DRAAF

R32-2022-09-22-00011

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - BAYART Elise



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

Amiens, le 31 mai 2022

Madame BAYART Elise

2 Rue de Cerisy  
80140 CERISY BULEUX

**Objet** : Demande d'autorisation d'exploiter sans avis de la CDOA de août

**Réf.** : PC/CD - N° Dossier : 8022279

Madame,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 23/05/2022 sous le numéro 8022279.**

Vous envisagez de vous installer sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 22/09/2022 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,  
Le chef du service de l'économie agricole,

Jean-Luc BECEL

*1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance, Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. - Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Service économie agricole  
Dossier suivi par : Patricia CERNEY  
Tél : 03 64 57 24 37  
Mél : [patricia.cerney@somme.gouv.fr](mailto:patricia.cerney@somme.gouv.fr)

## ANNEXE

### Liste des parcelles objet de demande d'autorisation d'exploiter de Madame BAYART Elise

Communes	Références cadastrales	Superficie en ha
AIGNEVILLE	A 413	2,341
AIGNEVILLE	A 414	0,6555
AIGNEVILLE	A 416	0,5809
AIGNEVILLE	A 473	1,8893
AIGNEVILLE	A 56	0,7045
AIGNEVILLE	ZK 13	1,1704
AIGNEVILLE	ZK 14	0,384
AIGNEVILLE	ZK 15	0,3642
AIGNEVILLE	ZK 29	1,6801
AIGNEVILLE	ZK 34	1,242
AIGNEVILLE	ZK 39	3,992

AIGNEVILLE	ZK 51	1,4505
AIGNEVILLE	ZK 82	2,5601

DRAAF

R32-2022-09-02-00007

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - BEUDAERT Tanguy



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

Amiens, le 31 mai 2022

Monsieur BEUDAERT Tanguy

66 Rue du Cessier  
80700 BEUVRAIGNES

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter avec avis de la CDOA de août

**Réf. :** PC/CD - N° Dossier : 8022241

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 03/05/2022 sous le numéro 8022241.**

Vous envisagez de vous installer sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 02/09/2022 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,  
Le chef du service de l'économie agricole,

Jean-Luc BECEL

*1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance, Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. - Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Service économie agricole  
Dossier suivi par : Patricia CERNEY  
Tél : 03 64 57 24 37  
Mél : [patricia.cerney@somme.gouv.fr](mailto:patricia.cerney@somme.gouv.fr)

## ANNEXE

### Liste des parcelles objet de demande d'autorisation d'exploiter de Monsieur BEUDAERT Tanguy

Communes	Références cadastrales	Superficie en ha
AMY	C 310	0,8
AMY	ZE 106	1,4584
AMY	ZE 3	1,2905
AMY	ZE 62	1,3202
AMY	ZE 65	0,6147
CANNY SUR MATZ	ZH 24	0,3054
CANNY SUR MATZ	ZH 25	1,0326
CRAPEAUMESNIL	A 129	2,1864
CRAPEAUMESNIL	A 21	0,294
CRAPEAUMESNIL	A 80	0,2169
CRAPEAUMESNIL	A 81	0,2617

dossier n°8022241

CRAPEAUMESNIL	A 82	0,0996
CRAPEAUMESNIL	B 102	0,2881
CRAPEAUMESNIL	B 116	0,1352
CRAPEAUMESNIL	B 135	0,3497
CRAPEAUMESNIL	B 230	0,251
CRAPEAUMESNIL	B 27	0,221
CRAPEAUMESNIL	B 284	0,3662
CRAPEAUMESNIL	B 289	0,1218
CRAPEAUMESNIL	B 29	0,219
CRAPEAUMESNIL	B 290	0,4344
CRAPEAUMESNIL	B 292	0,4389
CRAPEAUMESNIL	B 298	0,4427

CRAPEAUMESNIL	B 43	0,254
CRAPEAUMESNIL	B 6	0,661
CRAPEAUMESNIL	B 7	0,404
CRAPEAUMESNIL	B 99	0,1781
CRAPEAUMESNIL	C 105	0,668
CRAPEAUMESNIL	C 106	0,198
CRAPEAUMESNIL	C 108	0,781
CRAPEAUMESNIL	C 109	0,33
CRAPEAUMESNIL	C 17	1,15
CRAPEAUMESNIL	C 197	0,2925
CRAPEAUMESNIL	C 198	0,3512
CRAPEAUMESNIL	C 199	0,4613

CRAPEAUMESNIL	C 202	0,5328
CRAPEAUMESNIL	C 220	2,983
CRAPEAUMESNIL	C 28	0,22
CRAPEAUMESNIL	C 29	0,245
CRAPEAUMESNIL	C 319	0,4759
CRAPEAUMESNIL	C 34	0,793
CRAPEAUMESNIL	C 37	0,341
CRAPEAUMESNIL	C 404	0,3415
CRAPEAUMESNIL	C 52	0,784
CRAPEAUMESNIL	C 54	0,62
CRAPEAUMESNIL	C 55	0,144
CRAPEAUMESNIL	C 66	0,997

CRAPEAUMESNIL	C 67	1,249
CRAPEAUMESNIL	C 78	0,265
CRAPEAUMESNIL	C 78	0,281
CRAPEAUMESNIL	C 79	0,239
CRAPEAUMESNIL	C 82	0,5
CRAPEAUMESNIL	C 83	0,95
FRESNIERES	AB 108	0,8896
FRESNIERES	AB 109	0,4449
FRESNIERES	AB 110	0,4449
FRESNIERES	AB 113	0,3616
FRESNIERES	AB 115	0,4178
FRESNIERES	AB 12	1,0137

FRESNIERES	AB 13	0,8904
FRESNIERES	AB 31	1,7731
FRESNIERES	AB 33	1,7796
FRESNIERES	AB 77	2,55
FRESNIERES	AB 78	2,55
FRESNIERES	AB 98	3,8755
FRESNIERES	AC 104	0,1437
FRESNIERES	AC 105	0,1635
FRESNIERES	AC 21	0,247
FRESNIERES	AC 3	2,038
FRESNIERES	AC 42	0,2235
FRESNIERES	AC 54	0,1045

FRESNIERES	AC 68	1,04
FRESNIERES	AC 70	0,3612
FRESNIERES	AC 71	0,1415
FRESNIERES	AC 72	0,6452
FRESNIERES	AC 73	1,0063
FRESNIERES	AC 74	0,7543
FRESNIERES	AC 75	0,7543
FRESNIERES	AC 76	0,7543
FRESNIERES	AC 81	0,4475
FRESNIERES	AC 86	1,0228
FRESNIERES	AD 165	0,5662
FRESNIERES	AE 12	0,3275

FRESNIERES	AE 17	0,2452
FRESNIERES	AE 18	0,2919
FRESNIERES	AE 22	0,336
FRESNIERES	AE 23	0,9404
FRESNIERES	AE 25	0,3916
FRESNIERES	AE 26	0,9147
FRESNIERES	AE 27	0,26
FRESNIERES	AE 29	0,5494
FRESNIERES	AE 77	3,5567
FRESNIERES	AE 79	2,5493
LASSIGNY	WE 10	0,2872
LASSIGNY	WE 11	1,0602

LASSIGNY	WE 19	0,6356
LASSIGNY	WE 20	0,7637
LASSIGNY	WE 21	0,9883
LASSIGNY	WE 23	9,7339
LASSIGNY	WE 24	2,0366
LASSIGNY	WE 6	1,4662
LASSIGNY	WE 7	0,3302
LASSIGNY	WE 8	0,4786
LASSIGNY	WE 9	0,1485
LASSIGNY	ZP 20	0,9737
LASSIGNY	ZP 21	0,9608
LASSIGNY	ZP 22	1,57

LASSIGNY	ZP 23	0,3986
LASSIGNY	ZP 24	0,3948
LASSIGNY	ZP 25	0,6068
LASSIGNY	ZP 3	1,0145
LASSIGNY	ZP 4	2,1609
VERPILLIERES	B 138	0,605

DRAAF

R32-2022-09-18-00001

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - CARON Antoine



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

Amiens, le 31 mai 2022

Monsieur CARON Antoine  
89 Place du 19 mars 1962  
59281 RUMILLY EN CAMBRAISIS

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter sans avis de la CDOA de août  
**Réf. :** PC/CD - N° Dossier : 8022281

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 19/05/2022 sous le numéro 8022281.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 18/09/2022 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,  
Le chef du service de l'économie agricole,

Jean-Luc BECEN

*1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance, Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. - Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Service économie agricole  
Dossier suivi par : Patricia CERNEY  
Tél : 03 64 57 24 37  
Mél : [patricia.cerney@somme.gouv.fr](mailto:patricia.cerney@somme.gouv.fr)

## ANNEXE

### Liste des parcelles objet de demande d'autorisation d'exploiter de Monsieur CARON Antoine

Communes	Références cadastrales	Superficie en ha
DRIENCOURT	B 70	0,082
DRIENCOURT	B 71	2,1045
DRIENCOURT	B 76	0,062
TEMPLEUX LA FOSSE	B 103	2,542
TEMPLEUX LA FOSSE	B 11	0,08
TEMPLEUX LA FOSSE	B 12	0,072

DRAAF

R32-2022-09-29-00003

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - DEPLANQUE Pierre



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

Amiens, le 30 juin 2022

Monsieur DEPLANQUE Pierre

52 Rte Nationale  
80370 BERNAVILLE

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter avec avis de la CDOA de septembre

**Réf. :** PC/CD - N° Dossier : 8022303

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 30/05/2022 sous le numéro 8022303.**

Vous envisagez de vous installer sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 29/09/2022 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,  
Le chef du service de l'économie agricole,

Jean-Luc BÉCHELLI

*1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance, Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. - Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Service économie agricole  
Dossier suivi par : Patricia CERNEY  
Tél : 03 64 57 24 37  
Mél : [patricia.cerney@somme.gouv.fr](mailto:patricia.cerney@somme.gouv.fr)

## ANNEXE

### Liste des parcelles objet de demande d'autorisation d'exploiter de Monsieur DEPLANQUE Pierre

Communes	Références cadastrales	Superficie en ha
AUXI LE CHÂTEAU	ZL 15	1,096
BERNAVILLE	D 248	0,2787
BERNAVILLE	D 250	0,4361
BERNAVILLE	D 254	0,2383
BERNAVILLE	D 259	0,241
BERNAVILLE	D 261	0,224
BERNAVILLE	D 265	0,4523
BERNAVILLE	D 268	0,0631
BERNAVILLE	D 270, 271	2,458
BERNAVILLE	G 335	0,2101
BERNAVILLE	G 381	0,034

dossier n°8022303

BERNAVILLE	G 382	0,0645
BERNAVILLE	G 399, 400	0,5608
BERNAVILLE	G 780	0,7515
BERNAVILLE	ZE 20, 23, 24, 25, 26, 27	3,412
BERNAVILLE	ZE 21	1,316
BERNAVILLE	ZE 36	5,5422
BERNAVILLE	ZE 37	8,591
BERNAVILLE	ZH 13, 14, 05	5,549
BERNAVILLE	ZH 32	19,679
BERNAVILLE	ZH 42	1,2522
BERNAVILLE	ZH 43	1,6807
BERNAVILLE	ZH 44	1,1265

BERNAVILLE	ZH 45	17,4199
BERNAVILLE	ZH 6	0,937
BERNAVILLE	ZK 18	1,883
BERNAVILLE	ZK 19	4,801
BERNAVILLE	ZK 72	1,4649
BERNAVILLE	ZL 21	6,639
BERNAVILLE	ZL 22	9,124
BERNAVILLE	ZL 31	4,233
BERNAVILLE	ZM 15	18,791
BERNAVILLE	ZM 9	2,096
BERNAVILLE	ZN 1	7,9476
BERNAVILLE	ZN 2	1,881

BERNAVILLE	ZO 4	5,002
BERNAVILLE	ZO 5	6,869
BERNAVILLE	ZO 6	3,924
BERNAVILLE	ZO 7	4,74
BERNAVILLE	ZP 33	6
BERNAVILLE	ZP 34	10,952
BERNAVILLE	ZR 12	2,4927
BERNAVILLE	ZR 75	0,664
BERNAVILLE	ZR 76	0,671
BERNAVILLE	ZS 22	0,672
BERNEUIL	AE 75	0,8733
BERNEUIL	ZC 24	4,494

BERNEUIL	ZC 25	4,8715
BOUFFLERS	ZA 36	2,088
FIEFFES MONTRELET	ZE 105	1,4779
FIEFFES MONTRELET	ZE 107	0,6021
FIEFFES MONTRELET	ZE 109	1,0973
FIEFFES MONTRELET	ZE 111	0,5576
GORGES	ZD 4	2,748
GORGES	ZD 5	5,159
GORGES	ZD 6	1,919
GORGES	ZD 7	3,452
LE PLONCHEL	AC 422	2,416
LE PONCHEL	AB 113	0,6581

LE PONCHEL	AB 148	0,4065
LE PONCHEL	AB 151	0,2796
LE PONCHEL	AB 185	1,073
LE PONCHEL	AB 72	1,177
LE PONCHEL	AB 78	0,3766
LE PONCHEL	AB 78	0,959
LE PONCHEL	AB 85	0,1125
LE PONCHEL	AB 87	1,4303
LE PONCHEL	AB 88	1,8973
LE PONCHEL	AB 91	0,6467
LE PONCHEL	AB 92, 96, 193	5,0281
LE PONCHEL	AC 423	0,836

LE PONCHEL	AC 424	5,261
LE PONCHEL	AD 18	0,3245
LE PONCHEL	AD 58	2,402
LE PONCHEL	AD 59	3,662
LE PONCHEL	AD 62	4,2045
LE PONCHEL	AD 76	0,8979
LE PONCHEL	AD 91	2,0241
LE PONCHEL	AD 92	0,1322
PERNOIS	ZB 38	3,424
VITZ SUR AUTHIE	ZB 42, 43	6,528

DRAAF

R32-2022-09-06-00002

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - EARL DE LA BELLEVUE



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

Amiens, le 11 mai 2022

**EARL DE LA BELLEVUE**  
A l'attention de Monsieur LAPERE Luc  
1 Rue de l'église  
80110 HANGARD

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter avec avis de la CDOA de juin  
**Réf. :** PC/CD - N° Dossier : 8022235

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 07/05/2022 sous le numéro 8022235.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 06/09/2022 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,  
Le chef du service de l'économie agricole,

Jean-Luc BECÉL

*1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance, Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. - Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Service économie agricole  
Dossier suivi par : Patricia CERNEY  
Tél : 03 64 57 24 37  
Mél : [patricia.cerney@somme.gouv.fr](mailto:patricia.cerney@somme.gouv.fr)

## ANNEXE

### Liste des parcelles objet de demande d'autorisation d'exploiter de la société, EARL DE LA BELLEVUE

Communes	Références cadastrales	Superficie en ha
DEMUIN	ZS 36	10,2762
DEMUIN	ZV 22	1,6837

DRAAF

R32-2022-09-17-00001

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - EARL DENGREVILLE



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

Amiens, le 31 mai 2022

EARL DENGREVILLE  
A l'attention de Madame et Messieurs  
DENGREVILLE Sylvie, Dominique et  
Romain  
Hameau de Drugy  
80135 SAINT RIQUIER

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter avec avis de la CDOA de août

**Réf. :** PC/CD - N° Dossier : 8022268

Madame et Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 18/05/2022 sous le numéro 8022268.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 17/09/2022 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,  
Le chef du service de l'économie agricole,

Jean-Luc BECEL

*1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance, Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. - Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Service économie agricole  
Dossier suivi par : Patricia CERNEY  
Tél : 03 64 57 24 37  
Mél : [patricia.cerney@somme.gouv.fr](mailto:patricia.cerney@somme.gouv.fr)

## ANNEXE

### Liste des parcelles objet de demande d'autorisation d'exploiter de la société, EARL DENGREVILLE

Communes	Références cadastrales	Superficie en ha
MILLENCOURT EN PONTHEIU	ZE 21 p	1,0427
NEUFMOULIN	ZB 66	6,404

DRAAF

R32-2022-09-16-00004

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - EARL DES LOUPIOTS



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

Amiens, le 31 mai 2022

**EARL DES LOUPIOTS**  
A l'attention de Madame NAUWYNCK  
Stéphanie  
9 Impasse du Tilleul  
80290 MORVILLERS SAINT SATURNIN

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter sans avis de la CDOA de août

**Réf. :** PC/CD - N° Dossier : 8022270

Madame la gérante,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 17/05/2022 sous le numéro 8022270.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 16/09/2022 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,  
Le chef du service de l'économie agricole,

Jean-Luc BECEL

*1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance, Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. - Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Service économie agricole  
Dossier suivi par : Patricia CERNEY  
TÉL : 03 64 57 24 37  
Mél : [patricia.cerney@somme.gouv.fr](mailto:patricia.cerney@somme.gouv.fr)

## ANNEXE

### Liste des parcelles objet de demande d'autorisation d'exploiter de la société, EARL DES LOUPIOTS

Communes	Références cadastrales	Superficie en ha
MORVILLERS SAINT SATURNIN	ZT 27	0,681

DRAAF

R32-2022-09-04-00001

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - EARL DES MOINES BAUDEL



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

Amiens, le 31 mai 2022

EARL DES MOINES BAUDEL  
A l'attention de Monsieur BAUDEL Rémi  
4 Rue des Moines  
80150 YVRENCHEUX

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter avec avis de la CDOA de août

**Réf. :** PC/CD - N° Dossier : 8022238

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 05/05/2022 sous le numéro 8022238.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 04/09/2022 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,  
Le chef du service de l'économie agricole,

Jean-Luc BECEL

*1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance, Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. - Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Service économie agricole  
Dossier suivi par : Patricia CERNEY  
Tél : 03 64 57 24 37  
Mél : [patricia.cerney@somme.gouv.fr](mailto:patricia.cerney@somme.gouv.fr)

## ANNEXE

### Liste des parcelles objet de demande d'autorisation d'exploiter de la société, EARL DES MOINES BAUDEL

Communes	Références cadastrales	Superficie en ha
GAPENNES	ZE 29	7,4737
ONEUX	ZD 6	3,5325
YVRENCH	ZH 19	5,31

DRAAF

R32-2022-09-02-00008

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - EARL DU BOIS DE L'ABBAYE



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

Amiens, le 31 mai 2022

EARL DU BOIS DE L'ABBAYE  
A l'attention de Monsieur LEGRIS François-  
Xavier  
Bois de l'Abbaye  
80132 NEUFMOULIN

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter avec avis de la CDOA de août

**Réf. :** PC/CD - N° Dossier : 8022240

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 03/05/2022 sous le numéro 8022240.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 02/09/2022 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,  
Le chef du service de l'économie agricole,

Jean-Luc BECEL

*1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance, Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. - Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Service économie agricole  
Dossier suivi par : Patricia CERNEY  
Tél : 03 64 57 24 37  
Mél : [patricia.cerney@somme.gouv.fr](mailto:patricia.cerney@somme.gouv.fr)

## ANNEXE

### Liste des parcelles objet de demande d'autorisation d'exploiter de la société, EARL DU BOIS DE L'ABBAYE

Communes	Références cadastrales	Superficie en ha
NEUFMOULIN	ZB 118	0,958
NEUFMOULIN	ZB 122	0,5616

DRAAF

R32-2022-09-17-00002

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - EARL FORESTIER CADIX



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

Amiens, le 31 mai 2022

EARL FORESTIER CADIX  
A l'attention de Madame, Monsieur CADIX  
Manuela et FORESTIER Olivier  
19 Rue Madame  
80160 BELLEUSE

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter sans avis de la CDOA de août  
**Réf. :** PC/CD - N° Dossier : 8022277

Madame et Monsieur les gérants,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 18/05/2022 sous le numéro 8022277.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 17/09/2022 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,  
Le chef du service de l'économie agricole,

Jean-Luc BECEL

*1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance, Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. - Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Service économie agricole  
Dossier suivi par : Patricia CERNEY  
Tél : 03 64 57 24 37  
Mél : [patricia.cerney@somme.gouv.fr](mailto:patricia.cerney@somme.gouv.fr)

## ANNEXE

### Liste des parcelles objet de demande d'autorisation d'exploiter de la société, EARL FORESTIER CADIX

Communes	Références cadastrales	Superficie en ha
BELLEUSE	ZD 90, 91, ZE 11	7,275
CONTY	ZM 3, 93 ,94	1,982
CROISSY SUR CELLE	A 61	0,26

DRAAF

R32-2022-09-04-00002

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - EARL GALPIN



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

Amiens, le 31 mai 2022

EARL GALPIN  
A l'attention de Messieurs GALPIN Arthur  
et Edouard  
2 Rue d'en bas  
80560 HEDAUVILLE

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter sans avis de la CDOA de août

**Réf. :** PC/CD - N° Dossier : 8022242

Messieurs les gérants,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 05/05/2022 sous le numéro 8022242.**

Vous envisagez de vous installer sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 04/09/2022 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,  
Le chef du service de l'économie agricole,

Jean-Luc BECEL

*1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance, Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. - Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Service économie agricole  
Dossier suivi par : Patricia CERNEY  
Tél : 03 64 57 24 37  
Mél : [patricia.cerney@somme.gouv.fr](mailto:patricia.cerney@somme.gouv.fr)

## ANNEXE

### Liste des parcelles objet de demande d'autorisation d'exploiter de la société, EARL GALPIN

Communes	Références cadastrales	Superficie en ha
FORCEVILLE	ZA 25	3,262
FORCEVILLE	ZC 28	3,864
FORCEVILLE	ZD 27	4,31
FORCEVILLE	ZD 64	2,241
FORCEVILLE	ZK 45	2,148
FORCEVILLE	ZK 46	2,504
FORCEVILLE	ZK 91	1,4777
HEDAUVILLE	B 145	0,0203
HEDAUVILLE	B 156	0,2695
HEDAUVILLE	B 158	0,1773
HEDAUVILLE	B 159	0,1093

dossier n°8022242

HEDAUVILLE	B 174	0,1548
HEDAUVILLE	B 176	0,7414
HEDAUVILLE	B 178	0,7277
HEDAUVILLE	B 80	0,5455
HEDAUVILLE	B 81	0,17
HEDAUVILLE	ZB 119	1,965
HEDAUVILLE	ZB 162	0,089
HEDAUVILLE	ZB 165	1,9
HEDAUVILLE	ZB 21	4,552
HEDAUVILLE	ZB 37	19,92
HEDAUVILLE	ZB 39	0,948
HEDAUVILLE	ZB 66	3,194

HEDAUVILLE	ZB 69	2,8413
HEDAUVILLE	ZC 44	1,364
HEDAUVILLE	ZC 80	2,337
HEDAUVILLE	ZC 82	15,839
HEDAUVILLE	ZC 83	1,678
MAILLY MAILLET	ZL 75	3,122
SENLIS LE SEC	A 358	9,5553
SENLIS LE SEC	A 373	0,378
SENLIS LE SEC	A 375	0,0967
SENLIS LE SEC	A 377	1,7435
SENLIS LE SEC	ZB 59	33,81
SENLIS LE SEC	ZB 63	0,423

DRAAF

R32-2022-09-08-00007

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - EARL HERVE NOCLERE



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

Amiens, le 31 mai 2022

EARL HERVE NOCLERE  
A l'attention de Monsieur NOCLERE Hervé  
4 Rue Verte  
80160 COURCELLES SOUS THOIX

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter avec avis de la CDOA de juillet

**Réf. :** PC/CD - N° Dossier : 8022236

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 09/05/2022 sous le numéro 8022236.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 08/09/2022 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,  
Le chef du service de l'économie agricole,

Jean-Luc BECCEL

*1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance, Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. - Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Service économie agricole  
Dossier suivi par : Patricia CERNEY  
Tél : 03 64 57 24 37  
Mél : [patricia.cerney@somme.gouv.fr](mailto:patricia.cerney@somme.gouv.fr)

## ANNEXE

### Liste des parcelles objet de demande d'autorisation d'exploiter de la société, EARL HERVE NOCLERE

Communes	Références cadastrales	Superficie en ha
THOIX	ZA 24 J	0,8407
THOIX	ZA 24 K	1,6813
THOIX	ZA 25 J	1,8229
THOIX	ZA 25 K	0,6076
THOIX	ZD 11	0,343
THOIX	ZD 18 J	3,108
THOIX	ZD 18 K	1,554
THOIX	ZD 20	1,01
THOIX	ZD 3 J	0,6064
THOIX	ZD 3 K	1,2126
THOIX	ZH 13 J	0,8835

THOIX	ZH 13 K	0,8835
THOIX	ZH 36	1,539
THOIX	ZH 38	2,296
THOIX	ZH 39	2,452
THOIX	ZH 40	3,129
THOIX	ZH 43	0,093
THOIX	ZH 44	0,4
THOIX	ZH 45	2,797
THOIX	ZH 50 J	2,676
THOIX	ZH 50 K	2,676
THOIX	ZH 51	1,651
THOIX	ZH 52	1,06

THOIX	ZH 54	0,32
THOIX	ZL 14	1,94

DRAAF

R32-2022-09-29-00004

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - EARL POIRET DOMINIQUE



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

Amiens, le 30 juin 2022

EARL POIRET DOMINIQUE  
A l'attention de Monsieur POIRET Gauthier  
1 Place de la Mairie  
80540 CLAIRY SAULCHOIX

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter avec avis de la CDOA de septembre

**Réf. :** PC/CD - N° Dossier : 8022301

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 30/05/2022 sous le numéro 8022301.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 29/09/2022 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,  
Le chef du service de l'économie agricole,

Jean-Luc BECE

*1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance, Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. - Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Service économie agricole  
Dossier suivi par : Patricia CERNEY  
Tél : 03 64 57 24 37  
Mél : [patricia.cerney@somme.gouv.fr](mailto:patricia.cerney@somme.gouv.fr)

## ANNEXE

### Liste des parcelles objet de demande d'autorisation d'exploiter de la société, EARL POIRET DOMINIQUE

Communes	Références cadastrales	Superficie en ha
FRESNOY AU VAL	AE 144, ZM 37, ZM 38, ZS 33 et ZS 34	6,1574
FRESNOY AU VAL	ZK 14	1,9761

DRAAF

R32-2022-09-12-00016

Contrôle des structures - Autorisation tacite  
d'exploiter - EARL VALLEE DE LA SOMME



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Somme**

Amiens, le 31 mai 2022

EARL VALLEE DE LA SOMME  
A l'attention de Madame CORDONNIER  
Marie-Claire  
12 Rue Gambetta  
80340 BRAY SUR SOMME

**Objet :** Demande d'autorisation d'exploiter avec avis de la CDOA de août

**Réf. :** PC/CD - N° Dossier : 8022267

Madame la gérante,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 13/05/2022 sous le numéro 8022267.**

Vous envisagez de vous agrandir ou de réunir une exploitation à celle que vous exploitez déjà sur les parcelles listées en annexe ci-jointe.

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du 12/09/2022 conformément à l'article R331-6 du CRPM<sup>(1)</sup>.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires et de la mer,  
Le chef du service de l'économie agricole,

Jean-Luc BECHEL

*1) L'autorisation tacite pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa naissance, Soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique adressé au Ministre en charge de l'agriculture. - Soit directement ou après le recours administratif susmentionné, par un recours juridictionnel devant le tribunal administratif territorialement compétent.*

35, rue de la Vallée  
80000 AMIENS  
Service économie agricole  
Dossier suivi par : Patricia CERNEY  
Tél : 03 64 57 24 37  
Mél : [patricia.cerney@somme.gouv.fr](mailto:patricia.cerney@somme.gouv.fr)

## ANNEXE

### Liste des parcelles objet de demande d'autorisation d'exploiter de la société, EARL VALLEE DE LA SOMME

Communes	Références cadastrales	Superficie en ha
BRAY SUR SOMME	ZI 10	1,14
BRAY SUR SOMME	ZI 11	1,12
BRAY SUR SOMME	ZI 17	0,311
BRAY SUR SOMME	ZI 18	0,197
BRAY SUR SOMME	ZI 19	6,118
BRAY SUR SOMME	ZI 20	1,23
BRAY SUR SOMME	ZI 21	0,498
BRAY SUR SOMME	ZI 6	3,968
BRAY SUR SOMME	ZI 7	6,997
BRAY SUR SOMME	ZI 8	3,876
BRAY SUR SOMME	ZI 9	1,675

BRAY SUR SOMME	ZL 22	2,932
BRAY SUR SOMME	ZL 23	0,769
BRAY SUR SOMME	ZL 24	0,875
BRAY SUR SOMME	ZN 47	2,2336
BRAY SUR SOMME	ZR 17	10,473
BRAY SUR SOMME	ZR 18	0,544
BRAY SUR SOMME	ZT 11	2,964
BRAY SUR SOMME	ZT 12	8,086
BRAY SUR SOMME	ZT 13	1,159
BRAY SUR SOMME	ZV 2	3,556
BRAY SUR SOMME	ZV 3	1,913
BRAY SUR SOMME	ZV 4	0,196

BRAY SUR SOMME	ZV 5	7,666
CHUIGNOLLES	ZD 13	5,383
ETINEHEM MERICOURT	ZA 14	9,833
ETINEHEM MERICOURT	ZA 7	3,413
ETINEHEM MERICOURT	ZA 8	3,716
ETINEHEM MERICOURT	ZC 30	1,102
ETINEHEM MERICOURT	ZC 31	4,33
ETINEHEM MERICOURT	ZC 33	3,338
ETINEHEM MERICOURT	ZE 7	7,586
ETINEHEM MERICOURT	ZM 9	3,715